

En raison de l'ampleur du trafic dans l'ouest du pays

Une banque de données pour la traque des criminels

Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Onzième année - N° 3844 - Mardi 12 avril 2016 - Prix : 10 DA

Adrar

Important lot d'armements et de munitions découvert

Page 24



Les relations en matière de justice jugées «satisfaisantes» Louh dresse un bilan positif de la coopération algéro-française

Page 4

En Libye le plus dur reste à faire

Par Mohamed Habili

En Libye, la situation demeure confuse, bien que l'accord de Sekhirat connaisse un début de concrétisation, ce qui tout de même pourrait bien augurer de la suite des événements. C'est ainsi que le gouvernement d'union nationale de Fayez Al Sarraj a pu s'installer à Tripoli, dans la capitale, comme il convient à une équipe en charge des affaires d'un pays, chose qui n'allait pas de soi il y a encore peu, et, peut-être plus significatif encore, que l'exécutif issu du Congrès général se soit effacé devant lui. Ce serait pourtant aller vite en besogne que de croire sur la foi de ce bon début que le plus dur est fait, que l'accord de Sekhirat est désormais en bonne voie pour être appliqué dans l'ensemble de ses dispositions. La réalité est tout autre : ce qui a été à ce jour accompli dans ce cadre n'est pas grand-chose par rapport à ce qui doit l'être pour qu'on soit fondé à conclure que la Libye est restaurée dans la plénitude de son Etat et de son unité. L'exécutif en place à Tripoli, ou ce qui en tenait lieu, s'est sabordé, soit, mais pas le Congrès général, qui est le véritable détenteur du pouvoir dans la capitale, et qui d'ailleurs ne lui a toujours pas accordé sa confiance, ni non plus les milices qui continuent d'y assurer l'ordre, d'en assumer la défense en la quadrillant.

Suite en page 3

Benkhalfa l'a annoncé Lancement de l'emprunt national le 17 avril



Les souscriptions à l'emprunt obligatoire national devraient commencer à partir du 17 avril. A cet effet, 4 500 points seront ouverts aux intéressés, selon l'annonce faite hier par le ministre des Finances, Abderrahmane Benkhalfa, lors d'une conférence de presse au siège de son département ministériel.

Page 3

Pétrole

Opep et non-Opep à Doha, une réunion à quitte ou double

Page 5

Salon national du livre à Constantine

Un nombre important d'éditeurs au rendez-vous

Page 13

En raison de l'ampleur du trafic dans l'ouest du pays

Une banque de données pour la traque des criminels

■ La Gendarmerie nationale vient de mettre en place une banque de données comportant les fichiers des criminels et contrebandiers. Un nouvel outil qui devrait aider à la lutte contre le grand banditisme et le trafic de drogue qui sévit ces derniers temps à l'ouest du pays. Cette mesure sera généralisée sur l'ensemble du tracé frontalier.

De notre envoyée spéciale à Tlemcen, Louiza Ait Ramdane

Un fichier d'identification pour démasquer les criminels vient d'être lancé par la gendarmerie pour faciliter le démantèlement des réseaux. Il centralise les données et le motif de recherche des individus considérés comme les plus dangereux. « Cette banque de données comporte des fichiers spéciaux des contrebandiers, cartographie et nature de la contrebande, lieux de stockage de la marchandise destinée à la contrebande, des repris de justice, les circuits empruntés, la connexion des réseaux... », explique le colonel Abdelhamid Kerroud, chargé de la communication de la Gendarmerie nationale. « La création du fichier d'identification de la Gendarmerie nationale permettra l'enregistrement de tous les renseignements sur les auteurs d'infractions, et aussi d'échanger les informations criminelles avec d'autres services de sécurité nationale », a encore déclaré le colonel Kerroud. Le lieutenant-colonel Refada Med Salah, commandant de groupement territo-

rial de la wilaya de Tlemcen, a affirmé pour sa part que cette action novatrice est de nature à réunir les informations importantes sur les bandits et autres criminels qui circulent dans le pays, dans le souci de garder leurs traces et de faciliter partout leur identification. Tout ce travail devrait permettre de réduire la criminalité en identifiant les récidivistes et les délinquants primaires.

Un baron de la drogue tombe à Ouargla

Une opération coup-de-poing de la gendarmerie a permis l'arrestation d'un baron de la drogue, de trois trafiquants de drogue et la saisie de 1 140 kg de cannabis, soit 11 quintaux. En effet, un grand réseau a été démantelé par les éléments de la brigade de gendarmerie au cours d'une opération.

Cette dernière avait permis de mettre la main sur une quantité de 1 140 kg à Sidi Bel-Abbès, d'arrêter trois autres dealers ainsi que la saisie d'un camion et d'un autre véhicule. L'opération s'est déroulée en deux temps. Les premiers suspects ont été arrê-



Ph.D. R.

tés à Sidi Bel-Abbès, quant au baron, il a été interpellé à Ouargla. Le bilan de la gendarmerie de la wilaya de Tlemcen, durant les trois premiers mois de l'année en cours, fait état de la saisie d'une quantité de 5 quintaux de cannabis à Oued Knis et mille comprimés de type ecstasy à Maghnia, avec l'arrestation de

la personne qui devait réceptionner la marchandise. Un autre véhicule chargé de 45,04 kg de cannabis a été également intercepté par les mêmes unités sur la route de Maghnia. Dans la commune de Souami, la gendarmerie a saisi deux quintaux de cannabis et un dépôt de carburant de 21 mille litres.

Des sites archéologiques menacés

La construction d'habitations illicites autour des sites archéologiques a suscité la réaction des services de la gendarmerie de la wilaya de Tlemcen, qui ont sollicité le wali afin de mettre un terme à ce massacre du patrimoine culturel national. Constituant la mémoire collective de la wilaya, ce patrimoine est aujourd'hui menacé et risque de disparaître en raison de constructions illicites et anarchiques et le béton qui envahit les vestiges dans plusieurs endroits de la ville. La cellule de protection du patrimoine national a eu à traiter, durant les trois premiers mois de l'année en cours, trois affaires liées à la protection des sites archéologiques et culturels. Il s'agit de trois sites El Mansourah, Sour Agadi et la zaouia de Sidi El Yakoubi. Concernant les deux premiers sites, le commandant de groupement territorial de la wilaya de Tlemcen a expliqué qu'ils sont envahis par des habitations illécites, alors que la zaouia fait l'objet d'une restauration anarchique en béton par les habitants.

L.A.R.

Large soutien aux enseignants contractuels à Béjaïa

Rassemblement du SETE devant la direction de l'Education

Alors que le Cnapeste et le Cla annoncent la tenue d'une journée de protestation pour demain, le Syndicat d'entreprise des travailleurs de l'Éducation, SETE/UGTA de Béjaïa, a observé hier une journée de protestation pour exiger « l'intégration, sans conditions, des enseignants contractuels dans le corps des personnels spécifiques de l'éducation après de nombreuses années de loyaux services ». Des centaines de travailleurs ont participé au rassemblement qui a eu lieu devant le siège de la direction de l'Éducation à l'appel du syndicat qui annonce un taux de suivi de 70% au débrayage d'hier. « Le SETE ne peut rester indifférent devant cette situation aussi alarmante qu'inhumaine », lit-on dans une déclaration qui nous a été transmise. Et d'ajouter : « Fidèle à ses traditions de combat, le SETE n'a ménagé aucun effort pour apporter son indéfectible soutien à ces travailleurs en lutte et a été, dès le début, présent à leurs côtés en mettant à leur disposition tous les moyens pour que leur revendication aboutisse », lit-on encore dans la même déclaration. A noter qu'une caravane de solidarité a été organisée vendredi dernier sur les lieux du rassemblement et de la grève de la faim à

Boudouaou dans la wilaya Boumerdès. Le syndicat devait tenir dans l'après-midi d'hier une conférence de wilaya pour discuter des autres actions à mener pour soutenir les grévistes. Pour sa part, le Cnapeste a annoncé avant-hier la tenue de rassemblements simultanés devant tous les sièges des directions de l'Éducation du pays pour soutenir les enseignants contractuels « des intimidations et menaces exercées sur eux », lit-on dans la déclaration du syndicat qui rappelle, à l'occasion, ses revendications liées aux « primes du Sud, médecine du travail, les dossiers de la retraite et du logement ». Le

Cnapeste estime que « la situation des enseignants contractuels est inhumaine et inquiétante », relevant au passage « l'opacité dans laquelle sont traités les différents dossiers notamment celui des programmes ». A noter que les 37 travailleurs de la Société de gestion et d'exploitation de la gare routière d'Alger, (Sogral) exerçant au niveau de la gare routière de Béjaïa ont poursuivi hier leur grève pour la deuxième journée consécutive. Ils « dénoncent les conditions difficiles dans lesquelles ils travaillent et réclament l'amélioration de leur situation socioprofessionnelle ». Les grévistes protestent contre le climat

d'insécurité au niveau de la gare routière le soir, exigeant de nouvelles mesures de sécurité. Ils réclament aussi « des augmentations salariales, l'octroi de primes et le paiement des heures supplémentaires ». Le directeur de la gare routière est intervenu sur radio Soummam et a appelé les protestataires au dialogue. Il a promis « de régler les revendications relevant de ses prérogatives et de saisir sa tutelle pour les revendications d'ordre national ». Ce dernier estime néanmoins que « la grève est illégale », puisque, selon lui, « aucun préavis de grève ne lui a été remis ». Pour leur part, les 50 bénéficiaires des logements sociaux participatifs de la cité du stade d'Akbou ont bloqué hier la direction du logement de la wilaya de Béjaïa pour exiger « la remise des clés de leurs appartements ». Ils relèvent le fait qu'ils ont payé la moitié du coût des logements en 2007, sans pour autant voir les choses avancer. Ils ont dénoncé aussi le comportement du promoteur qui a vendu les locaux et qui ne veut pas leur remettre les clés et poursuivre les démarches nécessaires auprès de la CNL. Les manifestants rappellent que ce dernier n'a pas respecté la mise en demeure qui a été émise par la direction du logement. Les

Habitat

11 600 logements AADL distribués au début du ramadhan

Quelque 11 600 logements réalisés selon la formule location-vente seront distribués sur tout le territoire national à l'entame du mois de ramadhan par l'Agence nationale d'amélioration et de développement du logement (AADL), a indiqué lundi un communiqué du ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville. Lors d'une réunion ayant regroupé des cadres centraux et régionaux de l'AADL et de l'Entreprise nationale de promotion immobilière (ENPI), le ministre de l'Habitat, Abdelmadjid Tebboune, a donné des instructions « fermes » pour l'impératif respect des engagements de l'AADL en procédant à la

distribution progressive des logements à partir du mois de ramadhan au profit des souscripteurs au programme de 2001 et 2002. 8 000 logements seront ainsi distribués progressivement au début du mois de ramadhan à Alger, dont 2 500 logements à Ain Malha, 2 200 à Ouled Fayet, 1 800 à Sidi Abdallah, 1 000 autres à Bouinane et 500 logements à Reghaïa, précise la même source. A l'est, 1 000 logements seront distribués à Khenchela et 350 à Batna. Pour ce qui est de l'Ouest, 700 logements seront remis à leurs propriétaires à Ain Témouchent, 600 à Mostaganem, 600 à Sidi Bel-Abbès et 350 à Béchar. Un total de 11

600 unités seront distribuées au niveau national, a indiqué le ministère dans son communiqué. Durant cette réunion consacrée à la présentation du bilan des projets de réalisation de logements, M. Tebboune s'est voulu rassurant en affirmant que « les cités seront dotées de toutes les commodités (voieries et réseaux divers) ». Pour ce qui est de l'ENPI, le ministre a ordonné d'accélérer la cadence des travaux d'aménagement urbain en vue de respecter les engagements vis-à-vis des souscripteurs au programme de logements promotionnels publics (LPP), conclut le communiqué.

Ahlam C.

Benkhalfa l'a annoncé

Lancement de l'emprunt national le 17 avril

■ Les souscriptions à l'emprunt obligataire national devraient commencer à partir du 17 avril. A cet effet, 4 500 points seront ouverts aux intéressés, selon l'annonce faite hier par le ministre des Finances, Abderrahmane Benkhalfa, lors d'une conférence de presse au siège de son département ministériel.

Par Nacera Chennafi

Annoncé par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, au début de mars dernier, l'emprunt obligataire national sera opérationnel à partir du 17 avril prochain.

Dans une conférence de presse qu'il a animée hier au siège du ministère des Finances, le premier argentier du pays a défendu l'opération de l'emprunt obligataire comme un nouveau mode de financement de l'investissement et de l'économie nationale. Un endettement intérieur qui intervient dans une conjoncture économique difficile, comme le reconnaît le ministre des Finances, Abderrahmane Benkhalfa. Selon lui, le contexte dans lequel intervient cette opération lui donne une valeur d'exemple et de symbole, ajoutant que depuis 20 ans un crédit intérieur d'une telle ampleur est lancé. Il faut savoir que toutes les obligations auront une valeur de 50 000 dinars et que leur maturité variera de 3 ans à 5 ans. Ces titres pourront être nominatifs ou «au porteur», c'est-à-dire anonymes. Concernant les taux d'intérêt, l'arrêté ministériel en fixe deux, selon la maturité. Pour les obligations de 3 ans, le taux est fixé à 5% ; pour celles de 5 années, à maturité plus longue, le taux d'intérêt est porté à 5,75%, détaille le ministre des Finances. Défendant le recours à l'endettement intérieur, M. Benkhalfa a souligné qu'avant le financement des investissements était sur le dos de l'Etat. Cependant, avec la chute des prix du pétrole et la



PH/D. R.

baisse des réserves de change, selon le ministre il faut aller vers la collecte de toutes les épargnes nationales et les injecter dans la dynamique de financement de l'investissement économique. Plus explicite, le ministre a affirmé que l'Etat maintiendra le financement du service public, la solidarité nationale, la santé publique, l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et autres missions qui dépendent de son budget à travers notamment la fiscalité pétrolière et ordinaire. Ainsi, selon Benkhalfa, l'argent de l'emprunt obligataire ira exclusivement vers le financement de l'économie nationale et des investissements productifs et dans les grandes infrastructures qui «favorisent la création de richesses». A ce propos, il cite la réalisation du grand port de Cherchell, la future autoroute des Hauts-Plateaux, l'axe auto-

routier Nord-Sud et les projets ferroviaires. Cet emprunt obligataire sera lancé sur une durée de six mois et le gouvernement a un seuil déjà établi. S'il est atteint, l'opération sera arrêtée selon le ministre, qui a évité de dévoiler le montant de ce seuil malgré l'insistance des journalistes. La question qui reste posée c'est la provenance de l'argent, vu le fait qu'il est ouvert à toutes les catégories, personnes, familles et entreprises et la possibilité d'acquiescer des obligations anonymes cash. D'ailleurs, Benkhalfa dira : «Celui qui se présente peut payer comme il veut ! Par chèque, virement, cash... C'est ouvert à tous». Ce qui ouvre la voie à l'argent sale (trafics de drogue ou autres). A ce propos, le ministre des Finances rassure que les banques et le ministère des Finances «ont les moyens de contrôler et s'assurer que les fonds récoltés sont sains».

S'agissant des précédentes opérations de bancarisation des fonds de l'informel, à travers la «mise en conformité fiscale volontaire», le ministre a indiqué que «nous sommes en pleine bancarisation et inclusion bancaire et fiscale». Ceci dénote de la volonté «d'augmenter les fonds qui circulent dans les circuits de l'investissement», précisera-t-il. Selon lui, l'opération d'emprunt obligataire se fait en parallèle. Le ministre des Finances a indiqué qu'entre 130 et 140 milliards de dinars sont issus du «paiement par chèque» et de la précédente mesure de «régularisation fiscale» et ce, sur la période de juillet 2015 à janvier 2016.

Enfin, il a écarté tout risque d'inflation sur l'emprunt obligataire car celle-ci varie, selon lui, entre 2 et 4%. **N. C.**

Reprise des travaux aujourd'hui à l'APN

Examen du projet de loi portant code pénal

LAssemblée populaire nationale (APN) reprend ses travaux aujourd'hui en séance plénière consacrée à la présentation et à l'examen du projet de loi complétant l'ordonnance n°156-66 portant code pénal, a indiqué hier un communiqué de la chambre basse.

Les travaux se poursuivront demain en séance plénière consacrée à l'examen du projet de loi portant utilisation de l'empreinte génétique dans les procédures judiciaires et l'identification des personnes.

Le premier projet de loi vise à «adapter le système législatif national aux engagements internationaux, notamment la résolution 2178 du Conseil de sécurité de l'ONU», avait indiqué le ministre de la Justice,

garde des Sceaux, Tayeb Louh.

Le texte criminalise l'«acte de déplacement des Algériens ou des ressortissants étrangers résidant en Algérie, d'une manière légale ou illégale, vers un autre Etat afin de commettre, inciter à commettre ou s'entraîner à commettre des actes terroristes en utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC), ou tout autre moyen».

Il s'agit également de criminaliser «les actes de recrutement pour le compte d'associations, corps, groupes, ou organisations terroristes ou leur organisation ou le soutien de leurs actes ou activités ou la diffusion de leur idéologie en utilisant les TIC ou tout autre moyen». Ledit projet de code explique, par ailleurs, les cas

autorisant le recours à la surveillance électronique et définit les règles de procédures concernant la perquisition des systèmes informatiques.

Il stipule, par ailleurs, que «les fournisseurs de services sont priés de prêter leur assistance aux autorités chargées des enquêtes judiciaires pour la collecte ou l'enregistrement, en temps réel, des données relatives au contenu des communications et de mettre à leur disposition les données qu'ils sont tenus de conserver».

Par ailleurs, le projet de loi sur l'utilisation de l'empreinte génétique dans les procédures judiciaires et l'identification des personnes «vient combler un vide juridique en dépit de l'utilisation de cette technique depuis des années».

Dans ce contexte, M. Louh avait indiqué que ledit projet de loi «a amené à l'élaboration d'un texte juridique pour encadrer ces opérations et définir les règles qui garantissent qu'aucun usage abusif ne soit fait de l'empreinte génétique».

Il repose sur plusieurs principes dont «la protection de la vie privée des personnes et l'établissement d'un équilibre entre celle-ci et la nécessité de préserver la sécurité et de protéger la société contre la criminalité sous toutes ses formes», avait soutenu le garde des Sceaux.

Le projet de loi stipule que «les officiers de la police judiciaire, agissant dans le cadre de leurs investigations peuvent, après autorisation préalable de l'autorité judiciaire compétente,

LA QUESTION DU JOUR

En Libye le plus dur reste à faire

suite de la page Une

Et encore ne s'agit-il que de Tripoli, où effectivement le gouvernement Al Sarraj a pu poser pied sans être obligé de rembarquer sur le champ. Il ne s'est encore rendu dans aucune autre région ou ville du pays. Plus particulièrement, il ne s'est pas encore rendu à Benghazi, la deuxième ville du pays, tenue quant à elle, du moins pour l'essentiel, non par des milices mais par l'Armée nationale sous les ordres du général Haftar. Le Parlement de Tobrouk non plus ne lui a pas encore voté la confiance. De sorte qu'on peut se demander si ce gouvernement ne s'est pas ajouté aux deux autres déjà existants, celui de Tripoli et celui de Tobrouk, sans grande certitude de pouvoir se substituer à eux à plus ou moins brève échéance, ce qui tout de même constitue sa première raison d'être. Il y avait deux centres de pouvoir, ou plutôt trois, si l'on compte celui de Syrte, qui se trouve entre les mains de Daech, il y a désormais un quatrième, symbolisé par un homme appelé Fayez Al Sarraj, d'ailleurs le seul Libyen qui soit reçu à l'étranger comme un chef, qui a pris ses quartiers dans la capitale, mais dont l'autorité reste à asseoir autant dire de a à z. Il n'a encore ni force armée ni police ni administration. C'est à peine s'il s'est vu prêter des locaux par les autorités qu'il a trouvées en arrivant à Tripoli... par mer, les aéroports étant à ce moment fermés devant lui. Jamais peut-être un pouvoir n'est aussi mal parti pour se soumettre tout un pays grandement divisé. Le gouvernement Al Sarraj n'est en possession d'aucun levier à faire jouer pour s'imposer aux factions se partageant le pays, et remplir de la sorte la tâche de réunification qui lui incombe. Il n'a qu'une seule carte dans sa manche : le soutien de la communauté internationale. Ou plus exactement : la menace d'une intervention se profilant derrière cette reconnaissance internationale. Il n'est l'émanation d'aucune force, d'aucun camp libyen. Il est la chose, l'instrument de la communauté internationale. En toute bonne logique on devrait conclure de toutes ces failles qu'il est condamné à l'échec. Mais la situation libyenne est à ce point unique qu'il vaut mieux se garder d'en rien conclure. D'autant que l'impuissance du gouvernement reconnu internationalement n'est elle-même que la troisième se surajoutant à celle des deux camps en présence. Sans même parler de celle de Daech, qui, il est vrai, ne compte pas.

M. H.

Les relations en matière de justice jugées «satisfaisantes»

Louh dresse un bilan positif de la coopération algéro-française

■ «Les relations algéro-françaises ont connu une progression significative dans le domaine juridique et judiciaire ces dernières années», a affirmé, dimanche dernier à Alger, le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh, à l'occasion de la 3^e session du Comité intergouvernemental de haut niveau algéro-français.

Par Yacine Djadel

Parallèlement à l'entretien, dimanche dernier à Alger, avec son homologue français Jean Jacques Urvoas, le ministre de la Justice, Tayeb Louh, a dressé devant la délégation française un bilan positif et encourageant quant aux énormes progrès enregistrés au niveau des échanges bilatéraux pour ce qui est du domaine de la justice et ce, pour les deux pays. Tout en mentionnant l'intérêt majeur à tracer des perspectives nouvelles pour le renforcement de la coopération judiciaire des deux pays dans ce sens, le ministre, lors de son intervention, n'a pas manqué de présenter un bilan optimiste sur tous les progrès réalisés lors des deux sessions précédentes, notamment pour ce qui relève du volet institutionnel en matière de coopération entre les deux pays. «Nos échanges avec la France dans le domaine de la justice sont soutenus par une réelle volonté des deux parties de donner un contenu réel à cette coopération. S'agissant de la coopération institutionnelle, je peux d'emblée affirmer qu'elle est plus que satisfaisante, le bilan étant apprécié

Ecole nationale polytechnique Mobilis, partenaire du Forum ENP-Industrie

MOBILIS PARRAINE la 3^e édition du forum ENP-Industrie qui se déroule aujourd'hui 12 Avril 2016, au sein de l'Ecole nationale polytechnique à El Harrach. Le forum est organisé en partenariat avec les professionnels des différents secteurs de l'industrie, sous la houlette du ministre de l'Enseignement supérieur, Tahar Hadjar, et celui de l'Industrie et des Mines, Abdesselam Bouhouareb. Cette rencontre, qui sera axée sur l'échange et l'interaction entre les industriels algériens et les jeunes entrepreneurs qui débutent dans la vie professionnelle, proposera plusieurs conférences et expositions animées par de nombreux responsables du monde industriel et de l'emploi. Ce rendez-vous permettra de réunir les professionnels ainsi que le monde scientifique et universitaire, et aux jeunes diplômés d'accéder à l'emploi et la création de réseaux professionnels. Mobilis, grâce à sa participation dans le progrès économique, s'affirme une entreprise dynamique, innovante et constamment à l'écoute des attentes de ses clients et de ses partenaires.



Ph/D. R.

de manière positive par les deux parties», a-t-il souligné à ce propos. Parmi les relations fortes et privilégiées qui lient l'Algérie à la France, la coopération en matière de justice reste des plus fructueuses. Celle-ci, par ailleurs, rappelle le ministre, se développe principalement sur deux plans. Le plan institutionnel qui comprend tous les accords des deux côtés établis sur la formation des personnels judiciaires, ainsi que l'échange d'expérience et de bonnes pratiques entre ces derniers. A ce niveau, M. Louh a signalé, dans le cadre des projets arrêtés en commun avec la France, que ceux-ci ont connu un rythme de mise en œuvre très appréciable et qui se renforce

d'année en année. Il cite comme exemple les accords de jumelages de juridictions et d'écoles de magistrature, qui, selon lui, ont apporté déjà une dimension humaine inestimable. Concernant le deuxième plan, celui-ci est basé sur l'entraide judiciaire qui est régie principalement par le protocole judiciaire algéro-français et la convention relative à l'exequatur et l'extradition. Par ailleurs, dans un monde de plus en plus globalisé et dans un contexte international particulièrement perturbé, le ministre de la Justice a réaffirmé l'engagement et la volonté des deux parties à continuer de renforcer leur coopération juridique, notamment pour faciliter la lutte contre

le terrorisme, domaine où les deux pays ont réellement avancé dans ce sens. Il a indiqué, à ce sujet, que «ces menaces exigent que nous travaillions ensemble, pour réagir de manière concertée et coordonnée face à ce phénomène et ce, en renforçant notre coopération policière et judiciaire». Dans le cadre de la déclaration d'Alger sur l'amitié et la coopération entre l'Algérie et la France, un engagement des deux pays à renforcer la coopération judiciaire, notamment d'assurer la bonne conduite judiciaire à caractère transnational, a été remis à l'ordre du jour. Pour ce faire, un accord additionnel au protocole judiciaire algéro-français, déjà existant, intervient

dans ce cadre et sera signé prochainement par les deux parties a annoncé Tayeb Louh. A cet effet, il ajoute que «l'accord judiciaire que nous nous apprêtons à signer a pour objectif d'améliorer l'entraide judiciaire en permettant une conduite des procédures à travers l'échange d'informations et des actes de procédure entre les autorités judiciaires des deux pays, dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice». Lors de cette dernière session de haut niveau d'échanges bilatéraux entre l'Algérie et la France, la coopération en matière de justice, qui, rappelle-t-on, est le vivier de la nation pour les deux pays, est plus que jamais en bonne voie. **Y. D.**

Somacob d'El-Kseur

Les travailleurs exigent l'application de la convention collective

Les travailleurs de l'unité «Agglo-béton» de la Somacob d'El-Kseur, relevant du groupe diverses industries (Divindus) (ex- SGP Annaba), sont entrés en grève avant-hier sous la houlette de leur section syndicale. Une grève qui va durer huit jours, précise-t-on. La section syndicale de cette usine rappelle que «les revendications des travailleurs ont été portées à la connaissance de tous les responsables concernés depuis le 5 mai 2015 mais aucun point n'a été pris en charge à ce jour, sinon un mépris total et des pressions exercées depuis sur les travailleurs». Les grévistes exigent «l'application de la convention collective signée en 2013, notamment le paiement des heures supplémentaire, la régularisation des situations administrative et financière liées à la carrière des travailleurs dont les échelons (avancement), la promotion aux nouvelles catégories, etc.» Selon le secrétaire général de la section syndical de Somacob, Salim Belaâteb, avec qui nous avons parlé hier, «le chef de service a été instruit par le directeur de menacer de licenciement et d'affectation les travailleurs contractuels qui participeront à

la grève ou qui réclameront leurs droits. Il a même affecté un travailleur considéré comme un maillon fort de la protestation». «Nous avons saisi l'inspection du travail et tous les responsables concernés, mais personne ne nous a écoutés et le directeur a choisi les intimidations à la place du dialogue», poursuit M. Belaâteb. «Les responsables de l'usine ont accordé des promotions et des échelons à des nouvelles recrues, contrairement aux termes de la convention. Le comble, ils ont ignoré des employés qui cumulent une quinzaine d'années, voire plus, d'expérience». Et de faire observer : «Cette situation a créé un climat d'instabilité et de fronde parmi les travailleurs qui voient dans les agissements de leur direction le deux poids, deux mesures». «Il y a une volonté de saborder l'entreprise qui travaille deux fois par semaine seulement», a souligné notre interlocuteur pour qui les «travailleurs ont peur de perdre leur travail à ce rythme et après avoir dépensé des sommes colossales dans le renouvellement des machines». «Avec cette méthode, l'entreprise se dirige vers la faillite», avertit le syndicaliste

qui menace «de reconduire la grève si les choses restent en l'état d'ici une semaine». «Nous avons également informé la direction au sujet de la casse et les réclamations de la clientèle sur nos produits, mais les responsables font la sourde oreille et avancent un taux de casse de 0,75 alors qu'il est beaucoup plus important». «Suite à la défaillance de l'organisme employeur dans l'application de la loi et devant son mépris affiché envers les syndicalistes légitimes, représentants des travailleurs, un mépris qui l'aurait poussé jusqu'à prononcer des insultes et des actions illégales à l'effet de semer la terreur et la division entre les travailleurs, les membres de la section syndicale décident de déclencher une grève à compter du dimanche 10 avril 2016». Enfin, les protestataires exigent, lit-on dans une déclaration, «des excuses officielles par rapport aux insultes et aux actions entreprises à l'encontre des travailleurs de la Somacob d'El-Kseur et de leurs syndicalistes, ainsi que le retour de l'organisme employeur à la légalité par le respect de la loi et de la convention».

Hocine Cherfa

Pétrole

Opep et non-Opep à Doha, une réunion à quitte ou double

■ La réunion des producteurs de pétrole Opep et non-Opep, prévue le 17 avril à Doha (Qatar), est «cruciale», a affirmé, hier à Alger, le ministre de l'Energie, Salah Khebri, qui a estimé qu'un accord consensuel pour geler la production permettrait au marché pétrolier de se raffermir progressivement.



Ph. > D. R.

de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), s'engageront à maintenir leur production au niveau de celle de janvier 2016.

«Si tous ces pays s'engagent à ne pas augmenter leur production, cela donnera un signal fort au marché pour que les prix se stabilisent au moins autour de 40 dollars le baril», a-t-il avancé.

Il a, dans ce sens, observé que rien que l'annonce de la tenue de cette réunion a fait remonter progressivement les cours au-dessus de 40 dollars le baril.

Selon lui, si la réunion de Doha parvient à aboutir à un accord de gel accepté par tous les producteurs, ce sera déjà un premier pas, lequel était «inespéré» il y a quelques mois de cela.

S'agissant de la réaction attendue du marché à un éventuel accord de gel, le ministre a indiqué qu'il faudrait observer cette réaction pendant les six prochains mois.

«Il y a un monitoring du marché qui se fera dans les six mois à venir, et des décisions ultérieures seront prises en fonction de la situation du marché», selon

lui. Quant à la possibilité d'aller vers une réduction de la production pour soutenir les cours, M. Khebri a rappelé que plusieurs pays producteurs n'avaient pas accepté cette option.

«Les pays (producteurs) ne veulent pas réduire leur production. Nous avons déjà demandé une baisse de production, mais des pays ne le veulent pas dont notamment ceux qui ne sont pas membres de l'Opep et à leur tête la Russie», a noté le ministre.

Il a, toutefois, émis le souhait que la demande mondiale puisse contribuer à stabiliser le marché en puisant dans l'excédent de l'offre en vue de soutenir les cours.

Interrogé par l'APS sur la position de l'Iran qui refuse d'adhérer à un éventuel accord de gel, M. Khebri a considéré que la réunion du Doha était, justement, destinée à «rapprocher» les positions des pays producteurs et à atténuer les divergences.

L'objet de la réunion de Doha «est de rapprocher tous les points de vue. Chaque pays a des préoccupations, des justificatifs. Nous les étudierons ensemble et nous sortirons, j'espère, avec un consensus qui arrange tout le monde», a-t-il souhaité.

S. K./APS

Par Salem K.

«La réunion du 17 avril a pour objectif de se mettre d'accord pour geler la production à son

niveau de janvier 2016. C'est une réunion cruciale, car si tous les pays (...) sont d'accord pour geler leur production, cela va permettre au marché de se raffermir progressivement», a déclaré M. Khebri à la presse, en

marge d'une rencontre sur les carburants.

Selon le ministre, les cours de pétrole pourraient se stabiliser, au moins, autour des 40 dollars si les pays producteurs de pétrole, qu'ils soient membres ou non

Salon prévu du 14 au 18 avril à Alger

135 exposants à la 25^e édition du Sicom

La 25^e édition du Salon international de l'informatique, de la bureautique et de la communication (Sicom) se tiendra du 14 au 18 avril 2016 à la Safex, avec la participation de 135 exposants de plus de 20 nationalités étrangères, ont annoncé, lundi à Alger, ses organisateurs.

Placé sous le thème «Economie numérique et production nationale», le 25^e Sicom se propose de répondre à la problématique de «l'adaptation de l'économie algérienne à l'utilisation et la rentabilité du digital pour l'amélioration de la production nationale», a expliqué, lors d'une conférence de presse, Idir Hocine, manager de «Mira Cards Edition», partenaire de la Safex pour l'événement.

S'étalant sur une superficie totale de 7 000 m², le salon sera compartimenté en deux stands, l'un dédié aux professionnels et

l'autre au large public, convié à s'y rendre entre 11h et 18h.

Des ateliers thématiques seront, par ailleurs, organisés en marge de cette manifestation, dont deux seront consacrés à la présentation des dernières innovations en matière d'imprimantes (3D), a-t-il expliqué.

L'objectif du salon est de répondre au «défi imposé par la conjoncture économique actuelle et de s'inscrire dans la démarche du gouvernement qui tend à une gestion plus rationnelle des moyens», a ajouté ce responsable, soulignant que le secteur des technologies de l'information et de la communication figure parmi «les priorités» des pouvoirs publics.

Aussi, la crise économique induite par la chute des prix du pétrole ne devra pas impacter la qualité de ce salon en termes de matériels et autres fournitures informatiques

exposés, conséquemment à la politique de réduction des importations mise en œuvre depuis peu par les pouvoirs publics, a assuré M. Hocine.

«Bien au contraire, le salon qui s'oriente, au fil des éditions, vers davantage de professionnalisme, de spécialisation et de transfert du savoir-faire scientifique, sera marqué par la recherche de la matière intelligente», a-t-il relevé, indiquant que cet espace «s'éloigne de plus en plus de la notion de foire».

Tout en reconnaissant, néanmoins, «la dimension forcément commerciale» du Sicom, il s'est réjoui de la présence de grands groupes internationaux dans le domaine de l'informatique et des TIC, constituant ainsi une plus-value dans la professionnalisation et la spécialisation de la manifestation.

Hassina H.

Nécessité de définir les véritables capacités

Cap sur l'exportation hors hydrocarbures

Les participants à une conférence sur la diversification des exportations, organisée dimanche à Annaba, ont insisté sur la nécessité de définir les véritables capacités d'exportation hors hydrocarbures en Algérie pour une meilleure visibilité et une mise en place des mécanismes d'appui.

Cette démarche permettra, entre autres, de «promouvoir les métiers d'accompagnement et d'établir des horizons pour la pro-

duction de produits concurrentiels exportables», a estimé Ali Bey Nasri, président de l'Association nationale des exportateurs algériens (ANEA).

Les expériences des pays ayant fait du chemin en ce domaine montrent «l'importance de l'établissement d'objectifs clairs et de stratégies pour les atteindre», a souligné l'intervenant lors d'une rencontre-débat sur «les exportations en Algérie et les mécanismes d'organisation

du commerce extérieur», avant d'appeler à la conjugaison, dans cette perspective, des efforts de l'administration, des producteurs et des exportateurs.

Le directeur régional des douanes à Annaba, Mohamed Lamine Nabti, a mis l'accent sur les facilités prévues pour la promotion des exportations dans le plan stratégique 2016/2019 pour la relance de l'économie et la promotion des exportations hors hydrocarbures.

Il a ainsi cité l'allègement du contrôle des marchandises, la réduction des délais liés à la déclaration d'exportation et l'aménagement d'espaces spéciaux pour l'exportation dans les ports et aéroports.

La rencontre a été organisée par la direction régionale des douanes d'Annaba avec le concours de l'Ecole préparatoire des sciences économiques et de gestion.

Asma Y.

Commission économique de l'APN/Projet de loi sur l'investissement

Les directeurs des impôts et des douanes auditionnés

LA COMMISSION des affaires économiques, du développement, du commerce, de l'industrie et de la planification de l'Assemblée populaire nationale (APN) a auditionné, dimanche, les directeurs généraux des impôts et des douanes, respectivement Abderrahmane Raouya et Kaddour Bentahar. Devaient être également auditionnés, hier, les directeurs généraux de l'Agence nationale de promotion de l'investissement (ANPI) et de l'Agence nationale de médiation et de régulation foncière (ANMRF), le président de l'Association des banques et des établissements financiers (ABEF) et le président du Forum des chefs d'entreprise (FCE), a indiqué un communiqué de l'Assemblée. La dernière réunion de la commission prévue aujourd'hui sera consacrée à l'audition du président de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CAIC) et de trois experts, ajoute le communiqué.

R. E.

Guelma

Cinq sites archéologiques mis au jour depuis le début de l'année

■ Cinq sites archéologiques, appartenant pour la plupart à la période romaine, ont été mis au jour depuis le début de l'année dans divers endroits de la wilaya de Guelma, a indiqué dimanche le directeur de la culture, Samir Thaâlbî.

Par Ilham H.

La découverte la plus récente, signalée par des citoyens et les services de sécurité, a été faite près de la ville archéologique de Thibilis dans la commune de Sellaoua Announa. Il s'agit de plusieurs sépultures romaines contenant des poteries, a indiqué la même source.

Au lieu-dit El Henchir, dans la commune d'Ain Mekhlouf, des poteries et une pierre tombale avec des écritures latines ont été mises au jour et transférées au musée de la ville de Guelma,

selon la même source.

Tous ces sites ont été inspectés par des experts du Centre national de recherche en archéologie (Cnra), a assuré le même cadre, avant de relever que les ossements découverts à Mechta Djenane, dans la commune de Hammam Nébaïl, «pourraient dater de la préhistoire et ce, en raison de la position des squelettes dans les tombes qui diffèrent du mode d'enterrement ultérieur».

Trois autres sites historiques avaient été découverts durant 2015 dans les communes de Roknia, Hammam N'baïl et Oued



Ph. > D. R.

Cheham, a indiqué le directeur de la culture.

La wilaya de Guelma compte 164 sites archéologiques recensés dont 14 classés, selon ce

responsable qui a estimé que le nombre effectif des sites d'importance historique avoisine les 500 sites.

I. H./APS

Collectivités

Le wali de Mila se substitue à l'APC de Teleghma

Le wali de Mila, Abderahmane Madani Fouatih, a annoncé dimanche la décision de se substituer à l'Assemblée populaire communale (APC) de Teleghma après l'échec des tentatives pour résoudre «le blocage qui a paralysé longtemps» l'institution.

Le wali a annoncé, du siège de l'APC de Teleghma, avoir délégué ses pouvoirs à la secrétaire générale de la commune, M^{me}

Malika Guellil, pour gérer les affaires de cette commune, dont le blocage de l'APC, a-t-il indiqué, «s'est répercuté négativement sur le développement et la prise en charge des préoccupations de la population locale».

Teleghma figure parmi les quatre communes aux taux «les plus faibles» en matière de consommation des crédits des opérations de développement, a encore indiqué le wali,

affirmant que cette mesure «frappera» les autres APC qui «ne mettront pas fin aux situations de blocage qui les caractérisent».

Pour rappel, l'APC de Teleghma était conduite par une majorité de sept élus du FFS (Front des forces socialistes), de sept autres élus FLN (Front de libération nationale) et cinq RND (Rassemblement nationale démocratique). (APS)

M'sila
7 morts et 2 blessés dans un accident de la circulation

SEPT PERSONNES ont trouvé la mort et deux autres ont été grièvement blessées dans un accident de la circulation survenu dans la wilaya de M'sila, a-t-on appris dimanche auprès des services de la Protection civile. L'accident a eu lieu sur la route nationale N°46, au lieu-dit Kaf Al Touyouur dans la commune de Djebel Messaad, suite à une collision entre un camion semi-remorque et deux véhicules touristiques, a précisé la même source. Les blessés ont reçu les premiers soins sur place par les éléments de l'unité secondaire de la Protection civile d'Ain El Melh avant leur évacuation vers l'hôpital, a-t-on encore noté. H. Y.

Port sec d'Oran

25 tonnes de produits cosmétiques refoulées pour non-conformité

Pas moins de 25 tonnes de produits cosmétiques en provenance de l'Union européenne ont été refusées d'admission au port sec d'Es-Sénia (Oran) au début d'avril en cours, pour «non-conformité», a-t-on appris dimanche de la direction régionale du commerce d'Oran.

«Cette marchandise d'une valeur de 9 millions DA en a été refoulée pour non conformité», a indiqué à l'APS le chef de service évaluation et contrôle à la direction, Fouad Helaili.

Au niveau du port d'Oran, les services de contrôle aux frontières de la direction régionale

du commerce d'Oran ont procédé, durant le mois de mars dernier, au refoulement de «67 tonnes de biscuits d'une valeur de 10,4 millions DA en provenance de la Turquie, pour additif alimentaire non autorisé, une infraction liée au non-respect d'hygiène», a ajouté la même source.

Les mêmes services ont refoulé, également durant le mois de mars dernier au niveau du port d'Oran, 7 tonnes de produits céréaliers d'une valeur de 1 million DA en provenance de la Lituanie pour défaut d'étiquetage en langue arabe.

Selon la même source, un lot de costumes pour hommes (23 tonnes) d'une valeur de 3,7 millions DA en provenance de Chine, a été également refusé d'admission au port d'Oran, par les inspecteurs de la direction régionale du commerce, pour absence d'étiquetage en langue arabe et du pays d'origine.

En février dernier, une marchandise en provenance du Portugal d'une contenance de 1,7 tonne représentant un additif alimentaire, s'est vu notifier un refus d'admission au port d'Oran, par les inspecteurs aux frontières, pour absence totale

d'étiquetage.

La valeur de cette marchandise est estimée à 2 millions DA, a-t-on précisé de même source.

Au niveau du port de Ghazaouet, le bilan de la situation du mois de mars fait état d'un total de 75 tonnes de pomme d'une valeur de 6,8 millions DA en provenance notamment de France, refoulées pour avarie, a-t-on encore indiqué.

La direction régionale du commerce d'Oran couvre les wilayas d'Oran, Mostaganem, Ain Témouchent et Sidi Bel-Abbès.

Adel H.

Chemins de wilaya à M'sila

Le programme de modernisation de 100 km réceptionné avant fin 2016

Un programme portant sur la modernisation de 100 km de chemins de wilaya (CW) sera réceptionné «avant la fin de l'année en cours», a-t-on appris dimanche auprès des services de la wilaya.

Les actions d'entretien en cours de réalisation touchent sept chemins de wilaya qui enregistrent un dense trafic routier, a précisé la même source.

Mobilisant un montant de 1,2 milliard DA, ces

projets confiés à des entreprises de réalisation spécialisées visent à «fluidifier et à faciliter la circulation aux usagers de la route», selon la même source.

Des opérations similaires concernant la mise à niveau de plus de 300 km de CW ont été réalisées dans la wilaya durant les cinq dernières années, a-t-on signalé de même source.

K. L.

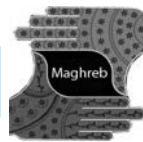
Ain Témouchent

Arrestation de 14 émigrants clandestins

Quatorze émigrés clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés par les unités du Groupement de la Gendarmerie nationale d'Ain Témouchent, apprend-on dimanche auprès de ce corps de sécurité.

Les mis en cause ont été interceptés, vendredi, sur les routes nationales RN 35, reliant Ain Témouchent à Tlemcen, et RN 2 (Oran) sur la base d'informations parvenues au Groupement.

Ces personnes ont été placées sous mandat de dépôt par les parquets compétents, précise-t-on de même source. H O



167,8 millions de dollars empochés par le Maroc en 2015

Le pillage du phosphate sahraoui continue

■ Le Maroc a empoché 167,8 millions de dollars des exportations illégales du phosphate sahraoui, indique un nouveau rapport de l'Observatoire des ressources naturelles du Sahara occidental (WSRW).

Par Moncef G./APS

Le rapport annuel, le troisième du genre publié par cette ONG sur l'exploitation illégale, par le Maroc, de ce minerai au Sahara occidental occupé, fait état de l'extraction en 2015 de 1,4 million de tonnes de phosphate des mines de Bou Craa, situées à 130 km de Laayoune occupé.

Ces volumes exportés ont généré 167,8 millions de dollars de recettes à l'Office chérifien des phosphates (OCP), l'entreprise marocaine qui pille à grande échelle le phosphate sahraoui, selon les estimations de WSRW établies sur la base d'un prix moyen de 118 dollars la tonne.

Encore faut-il souligner que ce niveau de ventes est le plus bas jamais enregistré depuis une décennie, relève WSRW. En 2014, l'OCP a exporté 2,1 millions de tonnes pour un montant de 234 millions de dollars.

Selon l'observatoire, l'OCP qui mène un vrai pillage des réserves du phosphate au Sahara occidental a extrait des mines de Bou Craa 1,8 million de tonnes en 2012, 2,2 millions de tonnes en 2013 et 2,1 millions de tonnes en 2014. D'ailleurs, la projection de 2014 a été confir-

mée par un document remis par l'OCP à la Bourse irlandaise, souligne l'observatoire.

Ces chiffres ont été calculés sur la base des expéditions transportées par navires à partir du port de Laayoune occupé, précise WSRW qui n'exclut pas que d'autres expéditions ne soient pas détectées.

En 2015, WSRW a identifié huit acheteurs potentiels du phosphate sahraoui, dont trois sont des entreprises cotées en bourse et blacklistées pour violation des règles d'éthique et des recommandations émises par l'ONU qui consacrent le droit du peuple sahraoui d'user des ressources naturelles que recèlent ses territoires.

WSRW cite, à ce titre, deux entreprises canadiennes Potash Corporation et Agrium Inc, deux entreprises néo-zélandaises Ballance Agri-Nutrients Ltd et Ravensdown Fertiliser Ltd, une entreprise australienne Incitec pivot Ltd et une entreprise russe Lifosa AB.

Cette dernière a annoncé en janvier 2016 avoir mis fin à toute importation de phosphate du Sahara occidental.

Selon WSRW, 64,5% des volumes du phosphate sahraoui vendus à l'étranger ont été achetés par les deux entreprises



PH : DR

canadiennes Potash Corporation and Agrium Inc.

L'observatoire suspecte également l'entreprise vénézuélienne Tripoliven, dont une partie du capital est détenu par le gouvernement vénézuélien, d'avoir importé 53 000 tonnes de phosphate en 2015 pour un montant de 6,1 millions de dollars. Mais confirme l'implication d'une autre entreprise colombienne Monomeros S.A, rachetée en 2006 par le groupe public vénézuélien «Petroquímica de Venezuela», qui a importé 42 000 tonnes de phosphate du Sahara occidental.

En achetant des phosphates produits au Sahara occidental,

ces entreprises se rendent complices de la violation des droits des Sahraouis et contribuent à financer l'occupation.

Par ailleurs, l'observatoire souligne que les réserves de Bou Craa, découvertes en 1947, s'élèvent à 500 millions de tonnes et contribuent actuellement à hauteur de 7% de la production de l'OCP et 25% de ses ventes à l'étranger.

L'observatoire demande à ces entreprises de mettre fin à ce commerce controversé jusqu'à ce qu'une solution au conflit du Sahara occidental soit trouvée.

Moncef G./APS

Soutien international à la Libye

La Tunisie accueille aujourd'hui la réunion des hauts fonctionnaires

La Tunisie accueille mardi prochain la réunion des hauts fonctionnaires de soutien international à la Libye à laquelle participent 40 pays arabes et occidentaux et des représentants de 15 institutions financières et des organisations régionales et internationales concernées, a rapporté dimanche l'agence de presse TAP, citant un communiqué du ministère tunisien des AE.

Selon un communiqué du département

des Affaires étrangères, cette réunion sera l'occasion pour le ministre des AE, Khémaies Jhinaoui, de réaffirmer «la détermination ferme et constante de la Tunisie à soutenir les frères libyens, à les unir et à les inciter à parvenir à un consensus».

Il s'agira également, souligne la même source, de faire part de la disposition de la Tunisie «à aider le gouvernement d'entente nationale à tous les niveaux de manière à

répondre aux aspirations du peuple libyen frère en matière de sécurité, de stabilité et de dignité».

La réunion est organisée sous l'égide de la Mission d'appui des Nations unies en Libye (Manul) et de l'ambassade du Royaume-Uni en Libye avec résidence temporaire à Tunis, indique la même source.

Tahar F.

Libye

Le Parlement reconnu va soutenir le gouvernement d'union «dans les prochaines semaines»

Le Parlement de Tobrouk en Libye reconnu internationalement va se réunir «dans les prochaines semaines» pour «apporter sa confiance» au gouvernement d'union nationale, a indiqué dimanche au Caire son président Aguila Saleh.

«Le Parlement va se réunir dans les prochaines semaines pour se pencher sur une révision de sa déclaration constitutionnelle et apporter sa confiance au

gouvernement d'union nationale», a annoncé M. Saleh au Caire, à l'issue d'une rencontre avec le secrétaire général de la Ligue arabe, Nabil al-Arabi.

Le gouvernement d'union formé sous l'égide de l'ONU s'était autoproclamé le 12 mars sur la base d'un communiqué d'une centaine de parlementaires (sur 198) de Tobrouk (est), mais un vote consacrerait sa légalisation.

Le Parlement de l'est est la seule institution légitime qui peut adouber officiellement le gouvernement d'union, sur la base de l'accord interlibyen signé en décembre 2015.

Le gouvernement d'union nationale libyen, dirigé par Favez al-Serraj, consolide de plus en plus son autorité notamment après la décision des autorités non reconnues basées à Tripoli de lui céder le pouvoir,

une étape importante vers une sortie de crise dans ce pays.

Le cabinet d'union a réussi depuis son installation il y a une dizaine de jours à Tripoli, à rallier de multiples soutiens à l'intérieur de la Libye ainsi qu'à l'extérieur et souhaite mettre fin au chaos qui règne dans ce pays, notamment depuis que deux autorités rivales avaient commencé à se disputer le pouvoir en 2014. (APS)

À Alger et à Oran Enseignement supérieur : rencontres algéro-tunisiennes

Des rencontres professionnelles algéro-tunisiennes dans le domaine de l'enseignement supérieur sont prévues les 17 et 19 avril prochains à Alger et à Oran, a indiqué dimanche le chef de la mission commerciale à l'ambassade de Tunisie en Algérie.

Une délégation composée des représentants de plus de 15 établissements tunisiens participera à ces rencontres programmées en marge du Salon de l'étudiant algérien, a précisé Riadh Bezzarga dans un communiqué transmis à l'APS.

La mission tunisienne est composée notamment de cadres des Universités, des Ecoles et Instituts d'enseignement supérieur, et de Centres de formation techniques et professionnels, fait-on savoir de même source. Ces journées constitueront une opportunité pour nouer des contacts de partenariats et d'investissements entre les opérateurs des deux pays, a souligné M. Bezzarga, signalant que les rencontres se tiendront au Palais de la Culture «Moufdi-Zakaria» à Alger (17 avril) et à l'hôtel «Four Points» à Oran (19 avril). Les précédentes rencontres professionnelles algéro-tunisiennes, tenues en février dernier à Oran, avaient été consacrées au secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH) ainsi qu'aux segments connexes comme les études, l'engineering, l'architecture, l'urbanisme et le mobilier.

R. M.

Yémen

Les parties en conflit s'engagent à respecter le cessez-le-feu

■ Les forces loyalistes et les rebelles chiites Houthis se sont engagés à respecter le cessez-le-feu entré en vigueur dimanche à minuit (21h00 GMT) au Yémen, à l'initiative de l'ONU qui veut organiser des pourparlers de paix à partir du 18 avril.

Par Ali O.

«Le cessez-le-feu est entré en vigueur et nous allons le respecter (...) à moins que les rebelles Houthis le violent», a déclaré le chef d'état-major des forces loyalistes, le général Mohamed Ali al-Makdashi, premier du côté du gouvernement reconnu par la communauté internationale à annoncer l'entrée en vigueur de la trêve.

L'engagement des parties à respecter le cessez-le-feu, s'il est suivi par une désescalade sur le terrain, va permettre à l'ONU d'engager des discussions politiques pour le règlement du conflit, qui a fait quelque 6.300 morts, des civils pour la moitié, et 30.000 blessés depuis mars 2015 selon les Nations unies. L'ONU a donné rendez-vous aux protagonistes du conflit le 18 avril à Koweït pour explorer la possibilité d'une solution politique au conflit qui ensanglante ce pays pauvre de la Péninsule arabique, en proie au chaos depuis la montée en puissance des Houthis. Les Houthis qui contrôlent la

capitale Sanaa et une bonne partie du nord et de l'ouest du Yémen, ont fait leur entrée dans la capitale en septembre 2014. Six mois plus tard, l'Arabie saoudite voisine intervenait à la tête d'une coalition militaire arabe pour soutenir le président Abd Rabbo Mansour Hadi face au camp rebelle, accusé de liens avec l'Iran et alliés à des unités de l'armée restées fidèles à l'ancien président Ali Abdallah Saleh. Des sources militaires loyalistes ont accusé les Houthis d'avoir déjà violé la trêve à Taëz, grande ville du sud-ouest du Yémen, mais les incidents signalés ne semblent pas remettre en cause de manière sérieuse le cessez-le-feu. Peu après l'annonce du général al-Makdashi, les rebelles et leurs alliés, ont affirmé leur engagement à respecter le cessez-le-feu. Citées par un communiqué publié par l'agence de presse Saba, les deux parties ont assuré avoir remis à l'ONU une lettre portant leur engagement «à cesser les opérations militaires terrestres, maritimes et aériennes» sur l'ensemble du Yémen. Elles ont, en outre, indiqué avoir com-



Ph. > D. R.

(heures locales, ndlr) à la demande du président Hadi mais se réserve le droit de riposter» à toute attaque des rebelles, a-t-elle indiqué dans un communiqué publié à Ryad. Le porte-parole de la coalition, le général de brigade saoudien Ahmed Assiri a déclaré à l'AFP que les «ordres ont été donnés pour le respect du cessez-le-feu». «Et je peux vous assurer que la coalition va respecter le cessez-le-feu», a-t-il insisté, ajoutant que des commandants rebelles ont rencontré des forces loyalistes pour former des commissions chargées de surveiller l'arrêt des hostilités sur le terrain. La trêve a été précédée par des affrontements localisés entre rebelles et forces loyalistes mais la capitale Sanaa n'a pas connu dimanche de raids aériens de l'aviation de la coalition arabe. Cette nouvelle trêve a plus de chances de tenir que les précédentes, estiment des experts. Houthis et Saoudiens ont échangé en mars des prisonniers après des pourparlers inédits sur une trêve humanitaire à la frontière. De nombreux Yéménites, déçus par les précédents échecs, restaient eux sceptiques sur une véritable cessation des hostilités. A. O.

munié à l'organisation internationale les noms de leurs représentants au sein de commissions locales chargées de consolider le cessez-le-feu. De son côté, le ministre des Affaires étrangères, Abdel Malek al-Mekhlafi, a indiqué que le gouvernement du président Hadi avait donné des «garanties à l'ONU pour le maintien de la trêve». Il a souhaité que cette dernière puisse favoriser

l'acheminement d'aides humanitaires aux civils et contribuer au succès des pourparlers politiques à Koweït. Avant même l'entrée en vigueur de la trêve, la coalition arabe menée par Ryad a indiqué qu'elle allait respecter le cessez-le-feu, à la demande du président Hadi. «La coalition arabe (conduite par l'Arabie saoudite) va respecter un cessez-le-feu au Yémen à partir de minuit



Points chauds

Critiques

Par Fouzia Mahmoudi

Si le grand favori des sondages à droite est sans conteste Alain Juppé qui est ainsi en bonne voie selon les chiffres actuels de remporter la primaire de la droite qui désignera le candidat officiel de Les Républicains pour l'élection présidentielle de 2017, de nombreux autres aspirants à cette position sont encore en lice. Parmi eux François Fillon qui a été Premier ministre de la France durant cinq ans et qui a été l'un des tout premiers à officialiser des ambitions présidentielles, estime «très difficile» pour Nicolas Sarkozy de se présenter à cette élection, car «quand on a coupé la tête d'un roi, c'est dur de la remettre sur ses épaules». Cette primaire, inédite à droite, «démarrera quand les électeurs connaîtront les programmes et surtout les candidats sur la ligne de départ. À ce moment-là, les compteurs seront remis à zéro. On verra d'ailleurs si Nicolas Sarkozy sera candidat», explique l'ex-Premier ministre. «J'ai toujours pensé que cela (une candidature à la primaire de Nicolas Sarkozy) serait très difficile : il a été président de la République et a perdu en 2012. Nicolas Sarkozy a toujours dit lui-même que les Français étaient républicains et, quand on a coupé la tête du roi, c'est dur de la remettre sur ses épaules...» François Fillon, distancé dans les sondages par Alain Juppé, Nicolas Sarkozy et Bruno Le Maire, s'en prend aussi à ce dernier, censé incarner le renouveau : «C'est un candidat très sérieux, qui sort de l'École nationale d'administration (Ena), qui a été directeur de cabinet de Dominique de Villepin et quatre ans ministre dans mes gouvernements. C'est donc un vieux routier de la politique». Alain Juppé, favori des sondages, est lui aussi la cible de ses critiques : «Plus le temps va passer, plus Alain Juppé va devoir dire ce qu'il pense de manière plus précise. Par exemple, sur la déchéance de nationalité, je n'ai pas compris quelle était sa position, alors que moi, j'étais contre dès le début. Son programme n'est pas aussi carré que le mien». Toutefois, si Fillon s'en prend à Sarkozy avec plus de férocité que les autres ce n'est pas un hasard. L'animosité entre les deux hommes ayant toujours été très forte après la fin du mandat présidentiel de Nicolas Sarkozy. Ce dernier n'avait en effet pas apprécié de voir son bilan critiqué par son ancien chef du gouvernement et n'avait pas hésité à user de toute sa popularité, bien plus forte il y a quelques années qu'aujourd'hui, pour amoindrir et ridiculiser Fillon aux yeux des militants et sympathisants de droite.

Mais s'en prendre à Sarkozy, comme aux autres candidats, semble être l'une des seules armes à disposition de Fillon, ce dernier étant si loin dans les sondages qu'il ne peut plus espérer attirer les électeurs grâce à son programme mais doit désormais détonner et faire parler de lui d'une façon ou d'une autre au risque de se faire complètement oublié.

F. M.

Darfour

La région vote sur son statut, les rebelles boycottent

Les habitants du Darfour ont commencé hier à voter dans le cadre d'un référendum sur le statut administratif de cette région troublée du Soudan, une consultation boycottée par les groupes rebelles et critiquée à l'étranger.

Les électeurs ont jusqu'à demain soir pour se rendre dans les bureaux de vote protégés par des policiers armés et dont les murs sont couverts d'affiches appelant à une participation massive.

«Tous les bureaux de vote ont ouvert et aucun problème n'a été relevé», a indiqué à l'AFP Omar Ali Jomaa, chef de la commission électorale.

Malgré la persistance des combats au Darfour, le président soudanais Omar el-Béchir avait souhaité le maintien de cette consultation populaire.

Les électeurs doivent décider s'ils veulent conserver l'organisation administrative actuelle du Darfour, divisé en cinq Etats, ou les fusionner en une seule et même région.

La première option est soutenue par M. Béchir mais critiquée par les observateurs qui affirment qu'elle renforce encore davantage le contrôle du pouvoir sur cette région d'environ 500 000 km² dont le sous-sol recèle d'importantes richesses (pétrole, uranium et cuivre).

Les insurgés qui combattent le régime de Khartoum depuis

2003 sont des fervents partisans de l'unification du Darfour, mais ils ont décidé de boycotter le référendum qu'ils jugent inéquitable.

Les Etats-Unis ont également fait part de leurs inquiétudes, estimant qu'«un référendum au Darfour ne pouvait pas être considéré comme une expression crédible de la volonté du peuple du Darfour».

Dans un camp de déplacés situé aux portes de la ville d'El Fasher, capitale de la province du Darfour Nord, un centre de soin accueille les électeurs.

«J'ai voté pour une seule région (capable) de résoudre les problèmes du Darfour», confie Fathiya Adam Hassan, une habitante du camp âgée de 38 ans.

En cherchant son nom sur la liste électorale affichée devant les portes du centre de santé, Samia Haroun ne cache pas son soutien pour le maintien d'un système à cinq Etats, également plébiscité par le parti au pouvoir, le Congrès national. «Je veux cinq Etats, je veux que ce choix l'emporte», lance l'électrice.

Le Darfour, où vivent de nombreux groupes ethniques, formait une région unique jusqu'en 1994, date à laquelle le gouvernement l'a divisé en trois Etats: Darfour-Nord, Sud et Ouest. Deux Etats supplémentaires ont été créés en 2012.

En 2003, des groupes armés d'origine non arabe, estimant

que leur région était marginalisée par Khartoum, se sont rebelles. Depuis, le conflit a fait 300 000 morts selon l'ONU – 10 000 selon Khartoum – et plus d'un million de déplacés. Les violences s'y poursuivent mais à une moindre échelle.

C'est au regard de ce contexte que les rebelles boycottent le référendum: pour eux, les troubles et le nombre important de déplacés biaisent la donne. Mais leur boycott et les critiques internationales n'ont pas entamé la volonté de Khartoum d'organiser cette consultation.

«Le gouvernement pourra dire: 'Nous ne discuterons plus puisque le référendum a tranché', affirme Magdi al-Gizouli, un expert indépendant.

La commission chargée du référendum soutient elle que l'intérêt pour le scrutin est important avec «3 583 105 inscrits sur 4 588 300 qui avaient la possibilité de le faire», un chiffre impossible à vérifier de sources indépendantes, notamment à cause de l'accès limité de la presse au Darfour.

En raison du conflit au Darfour, M. Béchir est depuis mars 2009 sous le coup d'un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre, et depuis juillet 2010, pour génocide. Le président soudanais rejette toutes ces accusations.



Salon national du livre à Constantine

Un nombre important d'éditeurs au rendez-vous

■ Très attendu par les nombreux férus de lecture de la ville et de la région, le Salon national du livre de Constantine a ouvert hier ses portes au public. Cet événement qui se poursuit jusqu'au 16 avril courant se veut une occasion pour présenter les derniers livres édités, assurer la rencontre du public avec les écrivains ainsi qu'assister à des conférences et rencontres-débats.

Par Abla Selles

Après une deuxième édition, organisée dans le cadre de la manifestation «Constantine, capitale de la culture arabe 2015», la ville des Ponts suspendus accueille l'édition 2016 du Salon national du livre, toujours dans le cadre de cet événement culturel. L'ouverture qui coïncide avec la Journée internationale du livre et du droit d'auteur était une occasion, pour les organisateurs, de réitérer la place qu'occupe le livre dans le paysage culturel constantinois qui continue à fédérer le lectorat local et régional autour de la lecture comme moyen d'ouverture sur le monde. A l'instar des deux précédents rendez-vous, rehaussés par la présence de dizaines de maisons d'édition, cette année

encore, des dizaines d'éditeurs sont présents et des milliers de nouveaux titres seront proposés au lectorat constantinois.

Le programme concocté par le département Livre et Littérature du commissariat de l'événement «Constantine, capitale de la culture arabe 2015», en coordination avec la Direction de la culture, comprend outre les expositions de livres – avec un stand consacré aux titres édités dans le cadre de la manifestation, des conférences-débats, animées par des écrivains et autres acteurs de la chaîne éditoriale, des séances de ventes-dédicaces, des veillées poétiques, des espaces de lecture ludique pour les jeunes lecteurs...

Ce Salon prolongera aussi sur le sol national, la présence de Constantine, en tant qu'invité



Ph. DR

tée spéciale, au Salon du livre de Paris, du 17 au 20 mars dernier, à la faveur d'une convention signée entre les organisateurs du Salon et l'Entreprise nationale des arts graphiques (Enag), consolidant ainsi les échanges entre les deux pays.

Le pavillon Algérie a connu une animation exceptionnelle, avec la présence d'une vingtaine

d'auteurs qui ont animé des séances de ventes-dédicaces ainsi que d'une quarantaine d'éditeurs avec plus de 1 000 titres, notamment des beaux livres édités dans le cadre de l'événement «Constantine 2015». Une soixantaine de vidéos de 12 mn ont également été projetées durant ce rendez-vous invitant les salonards pari-

siens à découvrir la ville de Constantine à travers ses traditions, sa culture et sa riche histoire.

A.S.

Festival maghrébin du film d'Oujda (Maroc)

Six films algériens en compétition

Six films algériens entre longs et courts-métrages seront en compétition à la cinquième édition du Festival maghrébin du film d'Oujda au Maroc (9-13 avril) selon les organisateurs.

«Le puits» de Lotfi Bouchouchi et «Mémoires de scènes» d'Abderrahim Laloui seront en compétition dans la catégorie long métrage de fiction aux côtés de cinq autres œuvres dont «Les frontières du ciel» (Tunisie) et «Petits bonheurs» (Maroc).

La compétition de courts-métrages compte quatre films algériens, «Le silence du sphinx» de Farouk Beloufa, «Lmuja» de Omar Belkacemi, «Kousayla» de Tahar Houchi et «Papillon» de Kamel Laiche, ainsi que cinq réalisations du Maroc, deux films de Tunisie et un film de Mauritanie.

Le jury de cette 5^e édition est présidé par le réalisateur marocain Saâd Chraïbi et composé de l'actrice algérienne Samia Meziane, le journaliste libyen Mohamed Makhoulouf, le

président de la Maison des cinéastes en Mauritanie, réalisateur et acteur Abderrahman Lahi ainsi que l'actrice tunisienne Zahira Ben Ammar.

Dix-huit films maghrébains (6 longs métrages et 12 courts-métrages) concourent pour l'obtention d'un des prix de la compétition officielle de cette 5^e édition organisée par l'Association «Ciné Maghreb».

F.H.

Festival national étudiant d'Inchad et de Medh à Adrar

La troupe «El-Guettouf» de Laghouat lauréate

La troupe «El-Guettouf» de la direction des œuvres universitaires de Laghouat s'est distinguée au festival national de l'Inchad et du Medh (chants religieux), clôturé en présence d'un public nombreux.

Elle s'est distinguée avec panache sur la scène de la maison de la culture d'Adrar parmi la quinzaine de troupes estudiantines ayant pris part à cette manifestation culturelle organisée par la direction générale de l'Office national des œuvres universitaires.

Les deuxième et troisième places sont revenues respectivement à la troupe féminine «Djawaher Es-Sahra» de la direction des œuvres sociales d'Adrar, et la troupe «Edhia» de celle de la wilaya de Tindouf.

Des prix d'encouragement ont également été décernés par le jury aux troupes participantes, en matière d'innovation et d'interprétation individuelle et collective, en plus de la prestation musicale.

Les œuvres des troupes en lice ont été évaluées par un jury composé de célébrités dans le domaine de l'Inchad, à l'instar de Youcef Soltani, Hossam Bouleghb, Othmane Saâd et Smail Yelles (président).

Des soirées d'Inchad ont aussi été animées par des vedettes algériennes de ce genre artistique, tels que le Mounchid Kamel Rezzoug de la wilaya d'El-Oued et Youcef Soltani de la wilaya de Blida, aux côtés des troupes «El-Houda» et «El-Afrah» de la wilaya d'Adrar.

Le clip «Kenz El-Karem» (trésor de générosité), dernier album du Mounchid Othmane Bensaâd, fils de la région de la Saoura (Béchar), tourné dernièrement en Turquie, a

été présenté en exclusivité, et à titre honorifique, à la maison de la culture d'Adrar, pour le plaisir des adeptes de ce genre lyrique.

Placée sous le signe de «L'Inchad : art, message, innovation et authenticité», ce festival, qui a été d'un «grand succès», de l'avis des participants et du public, a été une occasion d'animer une conférence sur «l'Inchad et son message universel» par le P' Khaled Mansour (mounchid), traitant notamment des règles de l'Inchad.

M.K.

Musique

Majida El Roumi anime deux concerts en Algérie

LA DIVA libanaise Majida El Roumi sera en concert, les 13 et 15 avril, à Constantine et à Alger respectivement et ce, à l'invitation de l'Office national pour la culture et l'information (ONCI). La chanteuse, qui devrait arriver le 12 avril en Algérie, se produira au niveau du Zénith de Constantine le 13 avril à 19h. Le prix du ticket est fixé à 1 000 DA, à acheter au niveau de la salle Ahmed-Bey (Zénith). Deux jours plus tard, cela sera au tour de la capitale de profiter de cette grande artiste. La salle Atlas (Bab El Oued) accueillera, à la même heure et au même prix, les amoureux d'Orient. Les tickets sont cette fois-ci en vente au niveau de la salle El Mouggar et la Salle Atlas, toutes deux dépendantes de l'ONCI. Pour rappel, Majida El Roumi fut l'une des rares artistes à accepter de se produire en Algérie en 1997, alors que le terrorisme et l'insécurité y régnaient.

R.C.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Galerie Sirius
Jusqu'au 20 avril :
Exposition «Un con Scient» de l'artiste photographe Mizo Dar Abdellatif

Jusqu'au 14 avril :
Exposition de Anissa Berkane intitulée «Le Dikhr Pictural»

Salle Ibn Khaldoun
Jusqu'au 14 avril
En plus de Batman V Superman, et après la projection de «Zootopie», c'est au tour de «Kung-fu Panda 3» d'être projeté à Alger.

Salle El Mouggar
Jusqu'au 27 avril :
Projection du long-métrage de fiction Le patio à raison de trois séances par jour : 14h00, 17h00 et 20h

Maison de la culture de Sétif
15 avril :
Projection du long-métrage ahia Ya Didou de Mohamed Zinet
Ecole régionale des beaux-arts

Jusqu'au 16 avril :
Soirées et récitals poétiques
Librairie El Idjithad (rue Arezki-Hamani, Alger)

Jusqu'au 18 avril :
Exposition-vente de peinture de Morad Foughali.
Salle Ibn Zeydoun

30 avril :
Célébration de la journée internationale du jazz
Palais de la culture Moufdi-Zakaria

16 avril :
«Le non-dit dans la littérature arabe», rencontre littéraire avec le romancier syrien Khalil Souleïh et l'Algérien Amine Zaoui

Complexe Culturel Abdelwahab-Salim (Chenoua, Tipasa)
Jusqu'au 13 avril :
Exposition d'art plastique de l'artiste Peintre Rachid Menzer, intitulée «Lumière des Aurès».

Coup-franc direct

Honte à vous !

Par Mahfoud M.

Le Mouloudia d'Alger est en situation de crise avec sa dernière défaite face au RCA, une équipe dont les joueurs impayés depuis des mois étaient en grève. La responsabilité est certes partagée entre le staff technique, les dirigeants et les joueurs mais ces derniers sont les plus à blâmer. En effet, ce sont eux qui étaient sur le terrain et qui devaient donc se donner à fond pour réussir un résultat probant et surtout revenir en force dans la course à une place qualificative à une compétition africaine. Au lieu de cela, les joueurs marchaient sur le terrain comme s'ils ne s'inquiétaient pas du sort de leur équipe qui est dans une courbe ascendante et n'arrive plus à aligner des victoires. Ces joueurs doivent avoir honte de ce qu'ils montrent sur le terrain bien qu'ils touchent des centaines de millions sans rien donner en échange. Méritent-ils tout l'argent qu'ils empochent sans pour autant donner le meilleur sur le terrain ? Il est clair que non, surtout qu'un salaire ça se mérite. Cela doit d'abord réfléchir aux dirigeants et autres gestionnaires du club qui ne doivent pas se tromper à l'avenir en engageant des joueurs qui se jouent des couleurs du club, et en se portant plutôt sur la formation qui devra être le salut pour ce club mais aussi pour tous les autres afin de se débarrasser des joueurs-mercenaires.

M. M.

EN U20

Zakaria Benchaâ sera absent

L'ATTAQUANT international du MC Oran, Zakaria Benchaâ, blessé, a de «très minces chances» de revenir avant la fin de la saison et sera à nouveau forfait pour le match de l'Algérie face à la Mauritanie, au premier tour retour des éliminatoires de la coupe d'Afrique des U-20 (CAN-217), a-t-on appris auprès de l'entraîneur du club oranais, Foued Bouali. «Je ne pense pas que Benchaâ sera rétabli avant la fin de la saison. C'est une grosse perte pour le MCO ainsi que pour la sélection nationale des U-20 au vu des grandes qualités de cet attaquant», a déclaré Bouali.

L'entraîneur de la sélection algérienne, Mohamed Mekhazni, avait souhaité récupérer le jeune Benchaâ en vue de la deuxième manche contre la Mauritanie, prévue à Nouakchott le 22 avril (victoire de l'Algérie 2-1 à l'aller). Benchaâ (19 ans) avait été promu en équipe première de la formation phare de la capitale de l'Ouest la saison passée par l'entraîneur de l'équipe, le Français Jean-Michel Cavalli. Ce gaucher, pur produit de l'école mouloudienne, n'a pas été chanceux cette saison en étant souvent victime de blessures.

Ligue des champions (1/8^{es} de finale)

Le président d'Al-Merrikh se dit capable de battre l'ESS

LE PRÉSIDENT du club soudanais d'Al-Merrikh, Oussama Ouenssi, a estimé que son équipe, tenue en échec samedi soir par l'ES Sétif (2-2) en 1/8^{es} de finale (aller) de la Ligue des champions d'Afrique de football, était capable d'aller chercher sa qualification à Sétif. «L'équipe était dans un jour sans. Les joueurs n'ont pas bien joué. La qualification se joue sur deux manches et rien n'est encore perdu pour nous en dépit de cette contre-performance. Nous sommes capables d'aller chercher notre qualification à Sétif même», a affirmé le patron

d'Al-Merrikh à l'issue de la partie, cité dimanche par la presse locale. Grâce à deux buts signés le Centrafricain Eudes Dagoulou et Abdelmoumen Djabou, l'Entente a réussi une belle opération au stade d'Omdurman, ce qui place les Sétifiens dans une position de force pour passer à la phase de poules. «Nous devons tirer les enseignements de ce match aller, d'autant que l'équipe a complètement raté sa sortie. Les joueurs devront se remettre en question et donner le meilleur d'eux-mêmes à Sétif pour se qualifier au prochain tour», a-t-il ajouté.

Tennis de table/ Championnats d'Afrique

Les Algériens éliminés en 1/4 de finale du double mixte juniors

LE STADE des quarts de finale des championnats d'Afrique-2016 de tennis de table a été la dernière station pour les pongistes algériens au concours du double mixte juniors qui se poursuit dimanche à la salle OMS de Chéraga (Alger). La première paire algérienne des doubles mixtes juniors, Abdelbasset Chaichi-Yassamine Bouhenni a passé deux tours avec succès, avant de fléchir en quart devant celle du Nigeria Omeh Amamdi-Oribamisse Esther 0-3 (8-11, 11-13, 11-13). Au 1^{er} tour, les pongistes algériens avaient éliminé ceux de l'Afrique du Sud, Mooza Zakeer-Mookrey Simeen 3-0 (11-7, 11-4, 11-7), avant d'écarter les Tunisiens Mootezz Saadaoui-Haj Salah Abir en 8^{es} de finale, 3-2 (11-

8, 11-8, 9-11, 6-11, 11-9). De son côté, le second double mixte algérien formé du duo Salim Amokrane et Sannah Lagsir a été éliminé au stade des quarts de finale par les Egyptiens Abdel-Aziz Youssef et Mariam Alhodaby 0-3 (9-11, 8-11, 8-11). Exempté du 1^{er} tour, le duo algérien a éliminé en 8^{es} de finale, la paire sud-africaine Pekeur Keamin-Sivnarain Keshmika 3-0 (11-7, 11-8, 11-9). Le 3^e duo algérien engagé dans le concours du double mixte, Omar Annane et Loubna Djedjik n'a pu passer qu'un seul tour, celui des 16^{es} de finale, et difficilement, devant les Sud-Africains Byronne Abrahams-Johnson Lekeasha 3-2 (9-11, 11-8, 11-8, 6-11, 11-8). Au tour suivant, les Algériens ont perdu face aux Tunisiens Omar

Ammous et Meriem Ben Cheikh 1-3 (12-14, 5-11, 15-13, 6-11). Le rendement du double mixte Tifoura Islem-Feredj Hiba a été nettement inférieur à ses coéquipiers, puisqu'il a été éliminé dès le 1^{er} tour (16^{es} de finale), par les Nigériens Azeez Solanke et Ajoke Ojomu 0-3 (8-11, 5-11, 7-11). Les championnats d'Afrique-2016 de tennis de table, toutes catégories, se poursuivent avec les doubles juniors (garçons et filles), les simples juniors (garçons et filles), les simples U21 (garçons et filles) et les simples cadets et cadettes dont les épreuves se jouent en groupes. En double juniors garçons, deux paires algériennes ont été sorties prématurément de la compétition (premier tour).

MC Alger

L'entraîneur Bira en sauveur

La direction du Mouloudia d'Alger s'est entendue avec le coach Abdelkrim Bira, nouveau driver du Doyen, afin de prendre en main l'équipe pour le reste des matchs du championnat de Ligue I, en plus de la demi-finale de la Coupe d'Algérie.

Le coach Bira reste confiant



Par Mahfoud M.

Le président Achour Betrouni qui avait déjà menacé de renforcer le staff technique en cas d'échec face au RC Arbaâ, est donc passé à l'action en scellant un accord avec l'ancien coach de la JSM Skikda qui est depuis quelque temps en retrait. Certes, l'actuel entraîneur, le jeune Lotfi Amrouche, ne sera pas débarqué mais se contentera de rôle d'adjoint dans le prochain staff technique qui sera conduit par Bira et on parle même d'un probable renforcement par l'ancien joueur du Doyen, Laâzizi. Déçu par la dernière défaite de l'équipe face à une formation qui est

désormais reléguée en Ligue II, qui a évolué avec des joueurs qui ont boycotté les entraînements durant la semaine avant de se présenter avec détermination le jour du match, tandis que ceux du Mouloudia ont joué avec une facilité déconcertante et ne se sont pas donnés à fond lors de cette empoignade pourtant très importante pour le club qui se devait de se rassurer avant le demi-finale de la Coupe face à l'US Tébessa, samedi prochain au stade du 5-Juillet. Le coach Bira avouera, quand même, qu'il ne détient pas une baguette de magicien et tentera de faire de son mieux pour rendre à l'équipe son lustre et redonner confiance au groupe qui se trouve dans

une situation quelque peu difficile à quelques jours du match face à l'UST. Bira reste quand même serein et affirme que les objectifs du club devraient être atteints avec l'entraide de tous et une grande détermination des joueurs et des dirigeants. Quant à Amrouche, il s'est montré déçu de la manière avec laquelle se sont comportés les joueurs, qui, dit-il, se sont montrés «désintéressés». En tout cas, le président du MCA, Betrouni, a, lui, décidé de prendre des mesures fermes en gelant les salaires des joueurs en guise de sanction après ces résultats décevants.

M. M.

Coupe d'Algérie (demi-finales seniors)

L'USM Bel-Abbès en stage à Alger

La formation de l'USM Bel-Abbès (Ligue 2 professionnelle Moblis du football) est entrée dimanche en stage bloqué à El Biar (Alger), en prévision de la rencontre de demi-finale de la coupe d'Algérie de football qui l'opposera au NAH Dey jeudi prochain au stade du 5-Juillet, a-t-on appris de la direction du club. Ce stage programmé par l'entraîneur Benyelles vise à permettre aux joueurs de bien se concentrer sur cet important rendez-vous attendu par tous les amoureux

du club de la Mekker, a indiqué la même source. Le coach Benyelles a d'ailleurs préféré ménager une partie de son effectif lors de la dernière rencontre du championnat remportée face à ASO chlef (2-1) afin de préparer cette rencontre de la coupe dans les meilleures dispositions, a-t-on ajouté. Pour sa part, l'entraîneur Benyelles a indiqué que tous les moyens ont été mis en œuvre afin de mettre son groupe dans les meilleures conditions pour affronter le NAHD. «La direction du club a essayé de mettre le groupe dans les conditions optimales. Je dois dire que les joueurs de leur part sont très déterminés. C'est vrai que l'accession demeure le premier objectif du club mais et on est très près du but. On veut aussi ne pas rater cette occasion et pour quoi pas offrir un deuxième tro-

phée à la ville avec en prime l'accession en D1», a-t-il déclaré. Au sujet de la domiciliation du match au 5-Juillet au lieu du stade Tchaker, le coach a estimé que c'est une décision judicieuse car elle permet d'offrir un meilleur spectacle au vu de la qualité de la pelouse et d'accueillir un plus grand nombre possible de supporters des deux camps. A ce propos, il a été décidé de réserver un train spécial aux supporters désireux se rendre à Alger pour soutenir l'équipe dont le départ est prévu mercredi soir aux environs de minuit, suite à une réunion tenue samedi au siège de la DJS de Sidi Bel-Abbès entre les représentants du club, la direction de la SNTF et la direction du transport locale, a-t-on encore indiqué.

Athlétisme

Opération réussie pour Souad Aït Salem

LA MARATHONIENNE algérienne Souad Aït Salem a été opérée «avec succès du genou» et devrait pouvoir reprendre les entraînements d'ici à «une vingtaine de jours», a-t-on appris auprès de son entourage. La sociétaire de l'Olympique Bordj Bou-Arréridj avait contracté cette blessure le 6 mars dernier, suite à une mauvaise chute sur le 10 km de Casablanca (Maroc), où malgré la douleur, elle avait réussi à décrocher la 5^e place, améliorant au passage son record personnel de l'épreuve. Aït Salem avait subi une première intervention chirurgicale, juste après le 10 km de Casablanca, mais constatant que celle-ci n'a pas suffi à la remettre entièrement sur pied, elle a décidé de subir une autre opération «il y a environ une semaine, à Alger», selon la même source.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Djelfa

Trois morts et deux blessés dans un accident de la route

TROIS PERSONNES sont mortes et deux autres ont été blessées, lundi, dans un accident de la circulation survenu à Djelfa, a-t-on appris auprès des services de la Protection civile.

L'accident a eu lieu sur le tronçon de la route nationale RN 01 reliant la ville de Ain Oussera à Hassi Bahbah, lorsque deux véhicules touristiques sont entrés en collision frontale, a-t-on précisé de même source.

Une femme, âgée de 40 ans, et deux enfants âgés respectivement de 3 et 5 ans ont péri sur le coup, alors qu'une autre femme et un homme âgé de 39 ans ont été blessés, a-t-on encore indi-

qué.

Les services de la Protection civile de la wilaya ont enregistré un total de 26 accidents entre le 3 et le 11 avril courant, qui ont fait huit morts et 50 blessés, a-t-on signalé.

La RN 01 est qualifiée de «route de la mort» par de nombreux automobilistes, au vu du grand nombre d'accidents qui y sont enregistrés quasi-quotidiennement. Les usagers de la route attendent avec impatience l'achèvement des travaux de dédoublement entamés il y a quelques mois afin de se mettre à l'abri de ces drames routiers

G. Y.

Sûreté nationale/En janvier et février 2016

Plus de 300 000 appels téléphoniques reçus

PLUS DE 300 000 appels téléphoniques liés à plusieurs affaires ont été reçus durant les mois de janvier et février 2016 par les services de coordination des opérations de la Sûreté nationale au niveau de 48 wilayas, a indiqué lundi un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) publié lundi à Alger.

«Les centres de coordination des opérations ont traité durant les mois de janvier et février 2016 plus de 300 000 appels téléphoniques (306 438) enregistrant durant la même période

133 654 appels reçus sur le numéro vert 1548».

Les appels reçus sur le numéro vert concernent 22 238 demandes d'intervention et de secours, 2 399 signalements d'accidents, 59 247 appels de demandes de renseignements et d'orientation et 49 590 appels divers.

Toutes les demandes ont été satisfaites ainsi que les interventions qui ont permis l'arrestation de plusieurs malfaiteurs en flagrant délit sur l'ensemble du territoire national.

Hani Y.

FC Valence

Procédure disciplinaire contre Feghouli

LE FC Valence (Liga espagnole de football) a annoncé lundi dans un communiqué l'ouverture d'une procédure disciplinaire contre le milieu international algérien Sofiane Feghouli, rapporte le site officiel du club.

Valence évoque un problème disciplinaire et, dans le cadre de la procédure, a décidé «selon la réglementation» de le suspendre jusqu'à nouvel ordre, ajoute la même source.

Après s'être fait reprocher son retard au retour de son match en sélection (pour un vol annulé au départ de Paris), Feghouli a pris part dimanche à la victoire de son équipe contre Séville (2-1) dans le cadre de la 32^e journée du championnat, en entrant en cours de jeu.

Selon le quotidien sportif «Marca», Feghouli aurait refusé de participer à la séance d'entraînement prévue lundi matin pour les remplaçants et les joueurs non utilisés la veille.

Le joueur âgé de 26 ans et la direction du FC Valence n'ont

pas trouvé un accord pour un prolongement de contrat, sachant que Feghouli a réclamé une revalorisation salariale au même titre que d'autres cadres de l'équipe, à l'image de Pablo Alcacer. Les clubs turc de Fenerbahçe et italien de l'Inter Milan se sont sérieusement positionnés pour s'attacher les services du milieu de terrain algérien, dont le contrat expire en juin prochain.

R. S.

Concours national sur l'innovation et les TIC

Lancement de la 2^e édition du «Jinnovtic»

LE MINISTÈRE de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication a lancé la 2^e édition du concours national sur l'innovation et les TIC «Jinnovtic» sous le thème «le citoyen au cœur du progrès», indique le ministère dans un communiqué. Les inscriptions au concours ont été ouvertes dimanche et la remise des prix aux lauréats aura lieu le 29 sep-

Volkswagen va produire des véhicules en Algérie



Adrar

Important lot d'armements et de munitions découvert

■ Un détachement de l'Armée nationale populaire relevant du secteur opérationnel d'Adrar a découvert, dimanche, une cache contenant un important lot d'armements (43 armes de guerre) et de munitions, indique lundi un communiqué du ministère de la Défense nationale.

Par Slim O.

«**D**ans le cadre de la lutte antiterroriste, et grâce à la permanente vigilance des forces de l'ANP, un détachement relevant du secteur opérationnel d'Adrar, en exploitant des renseignements fournis par des citoyens, a découvert, le 10 avril 2016, une cache contenant un important lot d'armements (43 armes de guerre) et de munitions», précise la même source.

Il s'agit de «onze pistolets mitrailleurs de type kalachnikov, de dix fusils semi-automatique de type Simonov, de dix fusils à répétition, de deux fusils à lunettes, de trois fusils mitrailleurs de type FM, de cinq mitrailleuses 12,7, d'une mitrailleuse 14,5, et un lance-roquettes RPG», ajoute-t-on. Concernant les munitions, les forces de l'ANP ont saisi des obus pour mortiers 60 et 82 millimètres, fusées pour mortiers 60

et 82 millimètres, charges pour mortiers, cartouches pour mortiers, 19 145 balles de différents calibres, 03 bandes à munitions et 12 chargeurs pour munitions.

Selon le communiqué, «cette importante saisie d'armements et

de munitions démontre la permanente vigilance et la ferme détermination des forces de l'ANP à faire échouer toute tentative de porter atteinte à la sécurité du pays».

S. O./APS

Oran/La plainte avait été déposée par son directeur

Le journaliste Mohamed Chergui innocenté par la justice

LE JOURNALISTE Mohamed Chergui, poursuivi en justice par la direction du quotidien «El-Djournhouria», a été relaxé hier à l'issue de son jugement devant la cour d'appel d'Oran, apprend-on de source judiciaire. En vertu de l'arrêt rendu par la cour d'appel d'Oran, le journaliste est déclaré innocent, a-t-on précisé de même source. Les faits remontent à 2014 lorsqu'une plainte est déposée par la direction du journal arabophone «El-Djournhouria» (public) suite à la publication dans ses colonnes

d'un article jugé offensant au Prophète (QSSL) et à l'Islam. La plainte avait été déposée contre le journaliste Mohamed Chergui, alors responsable de la rubrique «Islamiate» contenant l'article en question, et après son licenciement. Condamné en première instance à une peine de trois ans de prison ferme assortie d'une amende de 200 000 dinars, le journaliste avait fait opposition de ce jugement prononcé par défaut en février 2015 par le tribunal pénal d'Oran. Rejugé devant la même instance en novembre 2015, il a vu sa peine réduite à une année de prison avec sursis avec maintien du montant de l'amende. Devant la cour d'appel, le procureur de la République a requis la même peine. Trois avocats près le barreau d'Oran ont assuré la défense du journaliste qui a comparu libre aux audiences. «L'arrêt rendu par la cour d'appel me rend heureux mais ne me surprend pas, car j'ai toujours eu confiance en la justice de mon pays», a déclaré Mohamed Chergui.

R. N.